



Commission
européenne

L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale



LUXEMBOURG

L'Europe dispose de législations et politiques ambitieuses pour protéger l'air et l'eau, promouvoir l'économie circulaire, augmenter les taux de recyclage des déchets et préserver la nature. Leur bonne mise en œuvre est essentielle à l'atteinte de nos objectifs environnementaux. C'est pourquoi la Commission européenne a lancé l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR), un instrument destiné à aider les pays à surmonter les obstacles systémiques à l'intégration environnementale en identifiant les causes inhérentes à sa mauvaise exécution. L'EIR comprend un cycle régulier d'analyse, de dialogue et de soutien entre pairs. Cette fiche d'information résume les résultats du deuxième paquet EIR publié en avril 2019.

Profil du pays

Le Luxembourg est un pays enclavé disposant de grandes forêts mixtes dans le nord et d'une zone relativement urbanisée dans le sud. Sa démographie et son économie dynamique ont accentué les pressions qui pèsent sur l'environnement, menant notamment à une augmentation des surfaces bâties et à des flux de transport toujours croissants, essentiellement par route. Les politiques environnementales ont apporté des résultats significatifs, mais des progrès restent à faire.

Principales avancées de l'EIR 2019

- ✚ Les exigences formulées par la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ont été respectées.
- ✚ En ce qui concerne la protection de la nature, depuis 2015, le Luxembourg a réalisé des avancées considérables dans l'adoption de mesures de conservation et l'élaboration de plans de gestion pour tous les sites.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES AU LUXEMBOURG

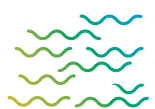
- ✚ Aspects environnementaux du développement rural: près de 28 % des terres agricoles du Luxembourg devraient faire l'objet de contrats de gestion qui encouragent une meilleure gestion de l'eau; environ 11 % seront soumises à des contrats afin d'améliorer la gestion des sols; et plus de 90 % dépendront de contrats de gestion qui soutiennent la biodiversité.
- ✚ Accès du public aux informations: le site internet guichet.lu fournit des informations sur la manière de déposer une plainte et propose des formulaires spécifiques en ligne portant sur différentes questions environnementales; la plateforme de données data.public.lu répertorie les sources de données relatives aux questions environnementales, comme la gestion des déchets, la qualité de l'air, l'énergie et la pollution sonore; et geoportail.lu donne accès à un ensemble de données spatiales sur des questions environnementales, comme les cartes de bruit stratégiques.
- ✚ Applications mobiles: le gouvernement a commencé à développer des applications mobiles sur une série de questions afin d'améliorer l'accès du public aux informations, notamment une version mobile du site internet guichet.lu et des applications spécifiques relatives à la gestion des déchets et à la qualité de l'air.

Principaux défis de l'EIR 2019



Qualité de l'air

La pollution de l'air, en partie causée par la congestion du trafic, reste préoccupante. Les principales priorités consistent à mettre en œuvre des mesures à court terme afin de réduire les émissions des véhicules et de surveiller le risque d'augmentation des émissions de particules issues de l'utilisation accrue de la biomasse dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Qualité de l'eau

Des progrès ont été accomplis en matière de pollution de l'eau due aux nitrates. Cependant, les concentrations de nitrates dans les eaux souterraines et l'état trophique des eaux de surface restent problématiques. Entre 2012 et 2015, 87,5% des stations de surveillance étaient

à la fois eutrophiques et hypertrophiques. Le Luxembourg a respecté les exigences formulées par la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. La proportion de rivières présentant un bon état/potentiel écologique a chuté de 7% dans le premier plan de gestion de district hydrographique à 3% dans le deuxième.



Protection de la nature

Depuis 2015, des avancées considérables ont été réalisées dans l'adoption de mesures de conservation et l'élaboration de plans de gestion pour tous les sites. Par conséquent, en juin 2018, tous les sites Natura 2000, sauf un, étaient couverts par un plan de gestion. Toutefois, la fragmentation de l'habitat et la perte de biodiversité nécessitent toujours une attention particulière.

Soutien entre pairs

L'EIR est soutenu par l'instrument TAIEX-EIR Peer-to-Peer (EIR P2P), qui finance l'apprentissage entre pairs entre les autorités compétentes en matière d'environnement au sein des États membres. En 2018, le Luxembourg a participé à un atelier regroupant plusieurs pays à Budapest, en Hongrie, et consacré aux émissions d'ammoniac par l'agriculture.

Le rapport complet sur le Luxembourg, les autres rapports par État membre ainsi que la communication «Examen de la mise en œuvre de la politique environnementale 2019: Une Europe qui protège ses citoyens et améliore leur qualité de vie» sont disponibles ici:

http://ec.europa.eu/environment/eir/index_en.htm

#EIRreview



EU_ENV



EUEnvironment



Office des publications

Print

ISBN 978-92-79-99225-4

doi:10.2779/102598

KH-01-19-048-FR-C

PDF

ISBN 978-92-79-99229-2

doi:10.2779/932860

KH-01-19-048-FR-N